



Prestataire ssii en mission de longue durée chez le meme client.

Par **Red**, le **10/01/2010** à **15:36**

Bonjour

Je suis prestataire de service en informatique dans une SSII et je suis en mission chez le même client une société d'assurance depuis novembre 2001. J'étais informé par le client que ma mission va se terminer en mars 2009. Je sais que la loi prévoit une embauche de prestataires de plus de 3 ans. J'ai toujours occupé le même poste et la même fonction dans la même équipe mon poste est donc structurel chez ce client. Je voulais savoir si à mon départ je peux me retourner contre le client pour un dédommagement financier sachant que je devrais être salarié de cette société au bout de 3 ans et j'ai passé plus de 8 ans sans aucune proposition d'embauche. Les salariés de cet assureur travaillent 190 jours par an les prestataires 210, ont des primes des participations et plus de congés et d'ARTT et une revalorisation de salaire indexée sur l'inflation. De quelle façon je peux me retourner contre eux.

Quels sont mes droits dans cette situation, quels recours?

Quelles sommes je peux espérer obtenir en dédommagement car après une mission aussi longue chez le même client je dois penser à ma reconversion pour être prêt pour d'autres missions.

Merci d'avance pour vos conseils et une réponse.